



Conseil municipal du 17 octobre 2022

**Délibération n° 84-22**

Objet : Convention de gestion du portail commun aux parcelles BK 372 et BK 373 à Mornant entre le Département du Rhône et la commune de Mornant

*Date de convocation : 11/10/2022*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Laure PIQUERAS*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

**Membres excusés et représentés :**

Dorothee RODRIGUES a donné pouvoir à Véronique MERLE  
Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET  
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON  
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN  
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL  
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS  
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 22**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

En 2019, La parcelle BK 301, située à l'angle de l'avenue de Verdun et de la rue du Stade a été divisée à l'initiative du Département du Rhône, propriétaire du terrain, en deux parcelles :

- la parcelle BK 373, d'une superficie de 2993 m<sup>2</sup>, cédée à la commune en juin 2022 (parcelle ex-centre technique départemental).
- la parcelle BK 372, d'une superficie de 726 m<sup>2</sup>, qui accueille le bâtiment occupé par la DDT 69 et un parking

La parcelle BK 373 est destinée à être cédée à un promoteur, pour la réalisation d'un projet immobilier. Actuellement, ces deux parcelles sont desservies par un portail électrique, situé sur la parcelle BK 373. L'acte de vente entre le Département et la commune prévoit l'entretien à frais communs du portail d'accès.

Le Département à adresser à la commune un projet de convention pour la gestion commune de ce portail. Il est proposé de partager les frais de fourniture d'électricité et de maintenance préventive et curative.

La convention se terminera à expiration de la servitude inscrite dans les titres de propriété.

## II. LA PROPOSITION

La commune approuve le projet de convention de la gestion du portail commun aux parcelles BK 372 et BK 373 pour partage des frais de fourniture d'électricité et de maintenance préventive et curative.

La commission *Aménagement du territoire, urbanisme, grands projets, bâtiments, services techniques, développement durable*, réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Gaël DOUARD,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant, à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

